

NOUS, Maire de la Ville d'HAUBOURDIN ;  
Vu le Code de la Route ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la demande présentée par l'association A.C.B.H. pour une vide-  
greniers le SAMEDI 8 JUILLET 2023 DE 10H00 à 18H00, rue du  
Capitaine Haezebrouck ;  
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale de prendre toutes  
mesures pour assurer la commodité et la sécurité de la circulation à  
l'intérieur de l'agglomération ;

Circulation et de stationnement  
n° 8.3.265/2023

## ARRÊTONS

### ARTICLE 1 :

A compter du vendredi 7 juillet 2023 à 20h00 jusqu'au samedi 8 juillet 2023 à 20h00, la circulation et le stationnement de tout véhicule seront interdits, rue du Capitaine Haezebrouck.  
Seront considérés comme gênants, les véhicules restés en stationnement dans la rue du Capitaine Haezebrouck.

### ARTICLE 2 :

Des barrières avec panneaux de signalisation (sens interdit) seront mises en place par les services municipaux le jeudi 6 juillet 2023 dans l'après-midi.

### ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,  
Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale,  
Monsieur l'Inspecteur Principal, responsable du Commissariat d'Haubourdin,  
Monsieur l'Adjudant de Gendarmerie,  
Monsieur le Commandant de Corps des Sapeurs Pompiers d'Haubourdin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à HAUBOURDIN, le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2023



Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué

  
Sébastien DEGARDIN